**COMMUNIQUE DE PRESSE DE L’AMBASSADE DE TURQUIE**

**A PARIS**

**CONCERNANT UNE NOUVELLE INITIATIVE A L’ASSEMBLEE NATIONALE SUR LA « QUESTION ARMENIENNE »**

L’Ambassade de Turquie en France suit de près la tournure des évènements concernant une proposition de loi « visant à réprimer la contestation de l’existence des génocides reconnus par la loi ». Il est clair que ladite proposition vise directement la nation turque et la République de Turquie, ainsi que la communauté turque vivant en France.

Se rappelant d’une initiative similaire au Sénat, qui avait été rejeté par une écrasante majorité des sénateurs sur l’adoption d’une motion d’irrecevabilité au mois de mai dernier, l’Ambassade de Turquie s’étonne du fait qu’un texte semblable soit adopté à la Commission des lois de l’Assemblée nationale cette fois-ci par les voix de la majorité présidentielle et s’interroge si ce changement d’attitude est dû au calendrier politique français.

L’Ambassade de Turquie se souvient également d’un rapport de cette même Assemblée nationale du 18 novembre 2008 qui prend son nom de son Honorable Président, M.Accoyer, qui en annonçant le rapport, avait souligné à juste titre que « la mission a travaillé pour l’avenir, en aboutissant à la conclusion que le rôle du Parlement n’est pas d’adopter des lois qualifiant ou portant une appréciation sur des faits historiques, *a fortiori* lorsque celles-ci s’accompagnent de sanctions pénales. »

La République de Turquie a toujours défendu le fait que les parlements étaient des institutions politiques, qu’ils ne devaient par conséquent pas prendre de décisions sur des sujets historiques, que les périodes conflictuelles de l’histoire devraient être examinées par des historiens et a toujours mis ses archives à la disposition de tous les chercheurs.

Cette Ambassade estime nécessaire de souligner que les évènements et développements de 1915 se discutent nettement plus librement en Turquie qu’en France et les ouvrages défendant de nombreux points de vue concernant les événements de 1915 se vendent librement dans les librairies en Turquie, ce qui n’est toujours pas le cas en France.

L’Ambassade de Turquie a Paris, qui voudrait consacrer ses efforts à l’approfondissement des relations pluricentenaires entre la France et la Turque, regrette d’être, de nouveau, contrainte à attirer l’attention de l’opinion publique française ainsi que le Gouvernement français, aux conséquences nuisibles et irréparables que ce genre d’initiative risque de créer dans tous les domaines des relations bilatérales.

L’Ambassade espère que les autorités françaises laisseront l’écriture de l’histoire aux historiens et éviteront que les relations turco-françaises deviennent encore une fois l’otage des considérations communautaristes.

 Paris, 12 décembre 2011